

# Le fédéralisme et les banques

Autor(en): **Chastonay, Oscar de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **4 (1946)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-132284>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Le fédéralisme et les banques

par OSCAR DE CHASTONAY

*directeur de la Banque cantonale du Valais*

On se demandera comment il est possible d'associer ces deux termes. Le fédéralisme est un concept d'ordre politique, et, dans son acception courante, il représente un système d'organisation étatique dont le but est d'assurer l'autonomie des diverses parties du pays, cantons ou provinces, dont la réunion forme le tout national. A regarder les choses de près et dans leur profonde réalité, on doit constater qu'il existe, vraiment, un fédéralisme économique, lequel est, d'ailleurs, comme le substratum du fédéralisme politique.

On verra, en examinant cet aspect d'une question qui préoccupe si fort, aujourd'hui, les milieux les plus divers, que les banques jouent un rôle important dans le maintien d'une tradition qui ne doit pas être conservée dans les vitrines d'un musée, fût-il national, mais demeurer vivante et, si possible, reprendre une jeunesse nouvelle.

Que la Suisse soit diverse, non seulement au point de vue ethnique et linguistique, il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte pour s'en rendre compte. Les grandes subdivisions, Plateau, Alpes et Jura en comportent d'autres qui sont nombreuses et économiquement fort différentes. Rien ne ressemble moins à un canton montagnard qu'un autre canton des Alpes. Comparez Uri et le Valais ou Grisons avec le Tessin. Dans le Plateau, c'est la même disparité. Entre Genève et Zurich qui ne sont pas tout à fait identiques, il y a Fribourg qui est totalement différent. La structure économique et l'évolution sont commandées d'abord par la nature du sol, le climat, les voies de communication. La technique des moyens de production exerce, à son tour, une influence parfois déterminante. La Suisse, dans ce domaine, est un cas singulier où se retrouve l'antagonisme constant entre les deux tendances : la centralisation et le fédéralisme.

Le visage économique d'un pays, on peut le découvrir par la statistique.

Le sol suisse présente une répartition très inégale des richesses naturelles. Si la moyenne de la surface improductive est de 22 %, elle est inférieure à 10 % dans les cantons de Zurich et Lucerne, par exemple, pour dépasser 50 % à Uri et dans le Valais. La Suisse romande qui représente le 27 % de la superficie totale possède le 23 % du sol productif. La répartition des cultures y est la suivante : céréales 30 % de l'ensemble ; vignes 80 % ; prairies 25 %.

Un indice très sûr de l'intensité économique est donné par la densité de la population par unité de surface productive. Par kilomètre carré nous trouvons 133 habitants pour la Suisse, 7358 pour Bâle-Ville (maximum), 26 pour les Grisons (minimum), 48 pour Uri et Obwald, 51 pour le Valais. La moyenne romande est de 242. La Suisse romande qui constitue une entité sur le plan du fédéralisme politique, est, elle-même, diverse dans son économie. Elle comprend un canton-ville essentiellement industriel et commerçant, deux cantons agricoles et deux cantons mixtes. L'orientation, les contacts et les intérêts sont divergents. Ce sont là des particularités auxquelles il sied d'être attentif pour la défense des positions fédéralistes.

Un tableau fort suggestif et dont la consultation s'impose est celui de la composition des classes économiques, c'est-à-dire le groupement des personnes ayant une activité économique. Je le donne ici sur la base du recensement de 1930, les résultats détaillés n'étant pas connus pour 1941.

| <i>Classes économiques</i>                           | <i>Suisse</i>    | <i>Cantons</i> |                |               |               |                | <i>Suisse rom.</i> |
|--|------------------|----------------|----------------|---------------|---------------|----------------|--------------------|
|  |                  | <i>Frib.</i>   | <i>Vaud</i>    | <i>Valais</i> | <i>Neuch.</i> | <i>Genève</i>  |                    |
| Production du sol . . . . .                          | 420.818          | 26.526         | 36.973         | 29.781        | 6.908         | 5.549          | 105.737            |
| Industries et métiers . . .                          | 867.037          | 17.056         | 55.773         | 13.783        | 33.809        | 39.196         | 159.617            |
| Commerce, banque et assurances . . . . .             | 190.213          | 3.248          | 16.819         | 2.165         | 6.148         | 17.258         | 45.638             |
| Hôtellerie . . . . .                                 | 94.321           | 1.766          | 10.058         | 3.142         | 1.885         | 5.683          | 22.534             |
| Transports et communications . . . . .               | 84.998           | 1.532          | 7.736          | 2.057         | 2.528         | 4.211          | 18.064             |
| Administration publique, professions libérales . . . | 102.394          | 2.432          | 9.369          | 2.330         | 3.470         | 9.204          | 26.805             |
| Economie domestique et travail à la journée . . .    | 140.350          | 3.845          | 14.166         | 2.438         | 4.673         | 10.815         | 35.937             |
| Rentiers et personnes pensionnées . . . . .          | 96.348           | 1.875          | 9.770          | 1.421         | 3.396         | 5.247          | 21.709             |
| Personnes dont la source d. revenus est inconnue     | 15.322           | 519            | 1.997          | 668           | 875           | 1.735          | 5.794              |
| Etablissements avec internat . . . . .               | 42.495           | 2.397          | 5.233          | 1.244         | 846           | 1.333          | 11.053             |
| <b>Total . . . . .</b>                               | <b>2.054.296</b> | <b>61.196</b>  | <b>167.894</b> | <b>59.029</b> | <b>64.538</b> | <b>100.231</b> | <b>452.888</b>     |

A ne prendre que les cinq cantons romands, on retiendra que le Valais a 50 % d'agriculteurs et Fribourg à peu près la même situation ; Neuchâtel a, par contre, plus de la moitié de sa population active dans l'industrie ; Genève partage cette moitié entre l'industrie et le commerce et le canton de Vaud, enfin, jouit d'un heureux équilibre entre l'agriculture, l'industrie et le commerce. Les mêmes aspects se retrouvent sur tout le territoire helvétique.

Or, il faut bien s'en persuader, le progrès technique et le développement du commerce extérieur tendent à favoriser la centralisation et la concentration économique. La rationalisation des méthodes de production l'exige, dans une certaine mesure. Bien plus, les échanges modernes ont pris un caractère international. Depuis les crises qui ont suivi le conflit ouvert en 1914, ils ne reposent plus sur le libre jeu des accords naturels entre producteurs et consommateurs ; ils sont réglementés par le fonctionnarisme des autarcies nationalistes. Enfin, dernier stade sur une route qui conduit les petits peuples à la sujétion, on s'oriente, aujourd'hui, vers une économie des grandes masses, vers la lutte des géants dont le choc écrasera les nains.

Les nains pourtant auront raison. Car la production n'est pas une fin en soi et la vie, demain, ne sera supportable dans un monde nouveau, très différent d'ailleurs de celui qu'on prépare, que si — comme le dit Ramuz avec cette connaissance psychologique où les poètes affirment leur supériorité sur les économistes — on construit « à la taille de l'homme ». L'économie des grands espaces ne peut pas assurer un progrès vraiment humain. La masse est tyrannique parce qu'elle comporte l'anonymat d'où sort le pouvoir absolu. La concentration a pour contre-partie la stérilité des zones abandonnées. Or, la liberté des hommes ne peut être une réalité sans leur indépendance économique. Et c'est la liberté de chacun d'eux qui est en jeu, quels que soient son habitat, son milieu, sa profession et sa condition sociale.

On comprend ainsi pourquoi le capitalisme d'Etat qui tend partout à se substituer au capitalisme privé n'apporte pas une solution compatible avec le souci des libertés. Au nom d'une libération, peut-être, sincèrement désirée, il forge les chaînes d'une servitude d'un autre genre et il n'est pas même certain que le changement de maître soit désirable. Le collectivisme suppose un Etat totalitaire et conduit à la dictature.

On comprend aussi le danger que peuvent représenter les entreprises à tendance de monopole : Quelle que soit leur forme juridique, trust ou coopérative, elles conduisent à une centralisation aveugle de l'activité et à la paralysie des initiatives libres. Tous fonctionnaires dans une économie étatisée n'est pas un idéal. Tous employés d'un seul patron ne vaut pas mieux. La solution est dans l'équilibre.

Quel est ici le rôle des banques ?

« Leur activité est le reflet du milieu dans lequel elles travaillent » (Rossy). C'est pourquoi, le système bancaire de la Suisse est essentiellement différent de celui des autres pays. Une étude publiée en 1923 par le Dr F. Allizé en a mis en évidence les caractères particuliers. « Le point qui frappe le plus l'observateur étranger — écrit-il — est peut-être la complexité et le morcellement de tout le système, ainsi que l'existence de banques d'Etat (banques cantonales) comme il ne s'en trouve nulle part ailleurs. Ces traits ne résultent pas de conceptions théoriques, de conceptions à priori : les banques cantonales sont des produits de la vie politique intense à l'intérieur de chaque canton, de leur autonomie considérable basée sur les traditions historiques. Dans tout ce domaine, les considérations économiques sont subordonnées aux facteurs psychologiques qui, en dernier lieu, contrôlent toutes les manifestations de l'activité humaine.<sup>1</sup> » Il n'est pas inutile de noter ce jugement de l'extérieur à un moment où l'opinion, en dedans des frontières, subit les assauts convergents des centralisateurs et autres partisans des nationalisations.<sup>2</sup>

Les établissements de crédit groupés d'après leur caractère économique comprennent 27 banques cantonales, 5 grandes banques commerciales (7 jusqu'en 1945), 80 banques locales, 785 caisses de crédit mutuel (en 2 fédérations) et 118 caisses d'épargne. Au-dessus se trouve, depuis 1907 seulement, la Banque Nationale.

Chacun de ces groupes répond à un besoin particulier : crédit hypothécaire ou crédit artisanal, financement de l'industrie et du commerce international, épargne locale. La dispersion des sièges

<sup>1</sup> L'organisation des banques en Suisse. Payot, Paris 1923. Page 160.

<sup>2</sup> Sur le système bancaire on consultera avec profit l'exposé didactique très complet de M. Ernest Dupraz, réviseur au Crédit Foncier Vaudois (*Système et technique bancaire suisse* — Rouge. Lausanne).

et la pénétration profonde de leur activité font des banques suisses les instruments directs du fédéralisme économique. En alimentant les plus petites cellules de la production, en stimulant les échanges jusqu'aux confins les plus reculés des diverses régions, elles contribuent à maintenir la vie dans l'organisme tout entier. Sur ce plan, les banques cantonales jouent le rôle principal. Créées dans ce but, elles constituent les bastions financiers des autonomies cantonales. Leur influence dominante sur le marché des capitaux et dans la distribution du crédit, la position de vedettes qu'elles ont acquise constituent pour les Etats cantonaux un instrument puissant dans la lutte pour leur indépendance.

Quelques chiffres démontreront la réalité du fédéralisme vu à travers les bilans bancaires. Voici, pour 1944, la répartition des bilans, de l'épargne, des prêts hypothécaires et des crédits garantis, entre les divers groupes, d'après la statistique de la Banque Nationale.

| <i>Groupes de banques</i>      | <i>Bilan total</i> | <i>Epargne</i><br><sup>1</sup><br>(en millions de francs) | <i>Prêts</i><br><i>hypothécaires</i> | <i>Crédits</i><br><i>garantis</i> <sup>2</sup> |
|--------------------------------|--------------------|---|--------------------------------------|--|
| Banques cantonales .....       | 8.561              | 5.254   | 4.977                                | 467  |
| Grandes banques .....          | 5.198              | 1.204   | 446                                  | 205  |
| Banques locales .....          | 3.981              | 2.435   | 2.158                                | 513  |
| Caisses de Crédit Mutuel ..... | 670                | 545   | 376                                  | 111  |
| Caisses d'épargne .....        | 1.734              | 1.521   | 1.178                                | 71   |
| <b>Total .....</b>             | <b>20.147</b>      | <b>11.610</b>   | <b>9.138</b>                         | <b>1.369</b>                                   |

L'examen de ces chiffres fait apparaître, d'une part, la place prépondérante des banques cantonales dans le contrôle de l'épargne et du crédit hypothécaire, et, d'autre part, l'importance des établissements à influence locale. Leur action conjuguée est un des éléments les plus efficaces de la résistance à la centralisation économique. Cela ne semble pas être très bien compris par les auteurs d'une certaine initiative fiscale dont le mobile inavoué, mais réel, n'est pas tant de corriger une prétendue inégalité de

<sup>1</sup> L'épargne comprend les carnets d'épargne, carnets de dépôt, obligations et bons de caisse.

<sup>2</sup> Les crédits garantis comprennent les effets de change, comptes-courants, prêts à terme et placements hypothécaires avec cautionnement.

traitement, que d'affaiblir la position des banques cantonales. Je le note, en passant, parce qu'on pourrait s'y tromper, en oubliant que si les banques des cantons étaient assujetties aux impôts fédéraux, la charge en serait supportée par les cantons eux-mêmes. Et cela n'est pas spécialement favorable à la thèse fédéraliste.

La statistique permet aussi de faire le point de la situation en Suisse au sujet d'une réforme entreprise dans maints autres pays, la nationalisation des banques. L'Angleterre, bien après nous, vient de nationaliser sa banque d'émission. La France suit aujourd'hui son exemple en expropriant la Banque de France et quatre banques de dépôt. Il ne manque pas d'esprits, qui se croient progressistes, pour estimer indispensables au bien public de pareilles transformations de notre appareil bancaire.

Un correspondant de la *Revue syndicale*, M. H. Ramp, demandait récemment la fusion de tous les établissements avec la Banque Nationale pour constituer une banque fédérale unique.

Un autre son de cloche, heureusement, s'est fait entendre dans les mêmes milieux. M. le professeur Marbach, dans la *Schweizerischen Metallarbeiter-Zeitung*, a signalé le danger que représenterait une transformation de cette nature pour la structure fédéraliste du pays. « Ceux qui soutiennent une pareille thèse — écrit-il avec un bon sens lucide et courageux — ne connaissent manifestement pas l'esprit de la Confédération ni ses origines. »

On peut ajouter que les partisans d'une nationalisation du crédit en Suisse méconnaissent aussi, volontairement ou non, la situation réelle. Dans la mesure connue en France, maintenant, nous l'avons depuis fort longtemps.

Si l'on se réfère à la forme juridique des établissements de crédit, on obtient, en effet, la répartition suivante :

|                            |   |                     |
|----------------------------|---|---------------------|
| 25 institutions d'Etat     | = | bilan 7421 millions |
| 43 institutions communales | = | » 302 »             |
| 198 sociétés anonymes      | = | » 8884 »            |
| 887 sociétés opératives    | = | » 3153 »            |
| 9 sociétés diverses        | = | » 9 »               |

En tenant compte du fait que les pouvoirs publics sont, en outre, intéressés à 21 établissements, par exemple la Banque Cantonale Vaudoise et le Crédit Foncier Vaudois, la somme du bilan des banques totalement ou partiellement nationalisées s'élève à 10.361 millions, soit le 51,43 %. A cela s'ajoute la Banque Nationale Suisse dont le capital appartient en majorité aux cantons et aux banques cantonales (53.932 actions sur 100.000) et dont le contrôle est assuré par la Confédération.

Les banques nationalisées en Suisse gèrent le 51,93 % des dépôts ; en France, après les récentes mesures, ce sera le 55 % environ. On voit donc que nous ne sommes pas en retard sur la voie des réformes de structure. La première Banque Cantonale ayant été créée en 1834, nous avons plus de cent ans d'avance sur ce que d'autres pays voudraient présenter comme une révolution.

Une autre menace contre le fédéralisme bancaire, c'est le projet déjà ancien et sans cesse renaissant de la création d'une Caisse d'Épargne Postale. La centralisation qui en serait la conséquence porterait une atteinte mortelle aux banques cantonales et locales. L'épargne serait concentrée dans les mains d'une institution fédérale et répartie de Berne à la périphérie, à la mode des subventions. Les organismes régionaux perdraient leur autonomie et seraient condamnés à une anémie progressive. Les capitaux ne resteraient pas, comme aujourd'hui, au service des économies locales, pour travailler sur place ; mais, suivant leur tendance naturelle, ils iraient vers les meilleurs rendements. Et ce sont les cantons ruraux qui seraient désertés pour la ville industrielle, par l'argent comme par les hommes.

Partout et sur tous les plans, nous retrouvons le même phénomène, le même penchant contre lequel il faut lutter pour maintenir la vie économique et politique, dans le pays entier, pour éviter l'apoplexie.

N'est-il pas étrange que ceux-là mêmes qui combattent si violemment contre l'emprise dévorante du capitalisme s'acharnent, inconsciemment, à démolir les digues de l'indépendance économique industrielle. Cette contradiction n'est, d'ailleurs, pas l'apanage exclusif des doctrinaires socialistes. Des entreprises tentaculaires se trouvent dans le secteur privé comme dans le secteur public. Sans doute, le souci de conserver une place sur le marché oblige à d'incessantes recherches pour l'amélioration des méthodes

de travail, la diminution des prix de revient, la satisfaction du consommateur. Et ce ne sont pas les producteurs suisses qui pourraient l'oublier, en face d'une concurrence étrangère mieux pourvue. Mais la production, fût-elle techniquement et commercialement parfaite, n'est pas tout. Ce qui seul est important, en définitive, c'est la place qui est faite à l'homme dans l'entreprise.

Dans ce sens, le fédéralisme a une portée sociologique. Le fédéralisme, c'est la fin des monstres.

Oscar de CHASTONAY.